



congés payés à cheval sur une semaine

Par **jeandu92**, le **02/02/2020** à **12:38**

Bonjour.

J'ai posé des jours de congés payés (qui ont été validés par mon employeur) du lundi 10 février 2020 au mardi 25 février inclus, reprise du travail donc le mercredi 26 février.

Or mon employeur m'indique maintenant que le mardi 25 février sera mon jour de congé hebdomadaire (de mon côté, je n'avais pas réclamé d'avoir un jour de repos hebdomadaire dans cette semaine de rentrée).

J'avais donc tablé sur le paiement de 14 jours de congés payés : mon employeur peut-il donc réellement ne m'en payer que 13 (puisque'il considère que le mardi 25 n'est pas un jour de congé payé mais un jour de repos hebdomadaire). Si oui, je suppose que le 14ème jour ne sera pas décompté et restera dans mon solde de jours de congé payé à prendre avant fin mai ?

D'avance, merci pour vos lumières.

Par **morobar**, le **02/02/2020** à **15:42**

Bonjour,

[quote]

je n'avais pas réclamé d'avoir un jour de repos hebdomadaire dans cette semaine de rentrée).

[/quote]

En rentrant le mercredi ous ne pourrez pas travailler que usqua'au mardi suivant au maxuimum.

[quote]

Si oui, je suppose que le 14ème jour ne sera pas décompté et restera dans mon solde de jous de congé payé à prendre avant fin mai ?

[/quote]

OUI